

**Cher(e)s citoyen(ne)s de la Gaspésie, du Québec,**

Des changements drastiques sont en cours ou se préparent avec le développement éolien dans les municipalités riveraines de la région touristique de la Gaspésie. Il s'agit d'un méga-projet initié par notre gouvernement et Hydro-Québec dans le but de rencontrer la demande croissante d'énergie en Amérique du Nord, projet qui devrait simultanément améliorer la situation économique des régions, particulièrement de la Gaspésie, réputée pour être une des plus pauvres au Canada...Ce constat statistique tient-il compte de la qualité de vie et du degré de bonheur de ses occupants, de la richesse de ses paysages? Probablement pas et il faudrait prendre en considération que les Gaspésiens sont des gens fiers qui ont compris que leur qualité de vie n'est pas uniquement proportionnelle à leur pouvoir d'achat.

Plusieurs compagnies d'intérêts principalement étrangers se ruent actuellement dans la région pour récolter la manne éolienne ainsi offerte, en portant fièrement les étendards de l'« Énergie Verte » et des « Créateurs de Retombées Économiques ». Malheureusement cette belle façade cache plusieurs effets potentiellement négatifs qui doivent vous être révélés afin que vous puissiez vous prononcer de façon éclairée sur ce développement. Des inquiétudes ont clairement ressorti lors des séances du BAPE tenues dans la région en 1997 et en 2006, exprimées par des citoyens, des entreprises et des regroupements régionaux.

En premier lieu, il faut réaliser que tout semble se mettre en place à une vitesse vertigineuse et que les rencontres du BAPE prennent place dans un contexte où ces compagnies ont déjà des plans bien établis et des contrats signés par les propriétaires terriens, et que les points discutés sont des détails techniques plutôt qu'une critique de la validité des projets eux-mêmes. Comme dirait le président de L'Association Touristique Régionale, monsieur Francis Dumont, dans sa lettre datée du 5 juin dernier à la ministre responsable de la région de la Gaspésie, madame Nathalie Normandeau : « *Nous sommes placés, à chacune de ces consultations, devant l'arbre qui nous empêche de voir la forêt* ».

La stratégie de cette mise en place ultra-rapide met le citoyen devant le fait accompli et empêche la prise de conscience de problématiques qui pourraient nuire au projet, problématiques qui sont pourtant connues et considérées dans d'autres pays plus expérimentés dans le développement éolien. **Voici donc un résumé des effets potentiellement négatifs qui ressortent le plus dans les mémoires et études déposées ici et ailleurs dans le monde :**

- La diminution de qualité de vie des citoyens vivant à l'intérieur ou en marge des parcs éoliens et dont les maisons seraient localisées à aussi peu que ....auraient vraisemblablement une ou des éoliennes hautes comme des immeubles de 30 étages. à cause du bruit causé par le rotor, de l'effet stroboscopique relié à l'ombre des pales, de la dégradation du paysage et des milieux forestiers et agricoles, du va-et-vient d'équipement lourd relié à l'édification et l'entretien des tours sont tous des facteurs d'inquiétude. Notez que des études françaises et américaines constatent l'apparition de troubles de santé reliés à ces inconvénients et que des moratoires ont été imposés sur l'édification d'éoliennes en-deça de 1500m de toute habitation en France. Les troubles du sommeil, l'anxiété, des problèmes de concentration et des sautes d'humeur anormales, l'augmentation des

migraines, des nausées et des vertiges sont les principaux problèmes suspectés. Chez nous en 1997, le BAPE recommandait de ne pas implanter de parcs éoliens en zones habitées.

- La diminution de l'attrait touristique de la Gaspésie par l'altération drastique des paysages (Association Touristique Régionale, largement appuyée par ses membres). Pourtant, l'industrie touristique rapporte 230 millions \$ par année en Gaspésie et elle correspond à un des créneaux majeurs de développement futur sur lequel misent nos gouvernements.
- Des rémunérations trop faibles et mal réparties entre les propriétaires terriens, les municipalités et les citoyens vivant à l'intérieur des parcs dont les terrains n'auront pas d'éoliennes mais qui en subiront quand même les désagréments. À titre de comparaison, les propriétaires terriens des Cantons de l'Est se verront offrir par SM International plus de \$16,000 par éolienne de 2,7 MW par an alors qu'ici ce sera autour de \$3,000. (Le vent vaudrait-il moins cher par ici ?) Une vive opposition s'est d'ailleurs manifesté dans cette région et la MRC Brôme-Missisquoi a exclu 90% du territoire au développement éolien.
- L'inquiétude sur la capacité financière ou la volonté de ces compagnies à restaurer les sites une fois leur contrat avec Hydro-Québec échu ou la limite de vie des éoliennes atteinte (15 ans si on compare les chiffres d'études indépendantes versus 25 ans si on prend les chiffres des compagnies). Notez qu'il pourrait en coûter jusqu'à 150,000\$ par éolienne pour le démantèlement et le transport vers les sites de recyclage et que ces montants seront garantis à la condition que le projet génère des profits. Or on sait que le parc éolien de Cap-Chat ne fait aucun bénéfice car les vents y seraient trop capricieux et que le rendement du parc existant à St-Ulric – St-Léandre n'est que de 23%! On peut donc se demander si tout ceci n'est qu'une aventure politique qui se transformera en éléphant blanc.
- La diminution du potentiel agricole, forestier et acéricole.

En second lieu, les contrats avec les propriétaires terriens, qui ouvrent légalement la porte à un développement illimité, ont été imposés dans l'isolement, pour diminuer le risque de faire face à des regroupements structurés et informés, et aucune information publique n'a été émise avant ces négociations. Ceci avec le résultat que la population devient très polarisée puisqu'une fraction voit déjà les fins de mois grassement arrondis alors que d'autres n'en retireront aucun bénéfice.

Nous implorons donc notre gouvernement à réagir et à ne pas sacrifier les attraits qui font la renommée de la Gaspésie, ni la qualité de vie de ses occupants, sur l'autel du développement économique. Le territoire québécois est vaste et recèle de secteurs beaucoup plus propices à ces développements que les zones habitées de nos campagnes. Nous sommes conscients que la rentabilité de ces projets dépend de l'accessibilité à des réseaux électriques existants, mais mettre ces considérations en avant du bien-être du citoyen et compromettre des activités économiques déjà bien établies va à l'encontre du concept de *Développement Durable*. Nous implorons également nos concitoyens à réfléchir sur les conséquences de ce développement impulsif et à se manifester concrètement. Aux propriétaires terriens qui craignent perdre des bénéfices si les

projets d'éoliennes devaient diminuer en importance ou être relocalisés, réalisez que vous pourriez avoir beaucoup plus par éolienne que l'offre actuelle et que votre position de propriétaire vous donne un très fort pouvoir de négociation.

Respectueusement soumis au BAPE, le 12 juin 2006,

**Le Gîte Clos en Fleurs**  
**2814 rg 4 est**  
**St-Ulric**  
**G0J-3H0**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'François Roy', with a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Lucie Dupuis', with a long horizontal stroke extending to the right.

**François Roy, Lucie Dupuis**